



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

**BUREAU SYNDICAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 13 MARS 2025**  
**À 10 H 00 AU TEMPLE-SUR-LOT**

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	17	17

Date de la convocation : 6 mars 2025

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
<b>Présidente</b>		
Geneviève LE LANNIC	X	P
<b>Vice-Présidents Territoriaux</b>		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO	X	P
Gérard RÉGNIER		
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
<b>Délégués</b>		
Yann BIHOUÉE		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI	X	P
Gilbert DUFOURG		
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Michel LAVILLE		
Jean-Louis MOLINIÉ		
Pascal MOURGUES		
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA	X	P
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ	X	P

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Demandes de subventions sur les travaux et études d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne – 1<sup>er</sup> semestre 2025**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant le service Eau Potable et Assainissement Collectif ;

**VU** l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-21-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 novembre 2021 ;

**VU** la délibération n°21\_064\_C du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant au Bureau toutes décisions concernant l'approbation des plans de financements et la sollicitation des subventions et demandes de participations ;

**VU** le plan pluriannuel d'investissement 2025-2026 pour l'Eau Potable et l'Assainissement Collectif ;

Territoire	Opération	Montant estimatif	Taux demandé
<b>OPERATIONS D'ASSAINISSEMENT</b>			
LOT AMONT47	<b>PENNE AGENAIS</b> Modification de zonage assainissement	12 000 €	Taux max en vigueur
	<b>CAZIDEROQUE</b> Modification de zonage assainissement	12 000 €	Taux max en vigueur
	<b>FUMEL – VC 106</b> Réhabilitation réseaux VC 106 (tranche 1)	550 000 €	Taux max en vigueur
	<b>FUMEL – Secteur Lamensique</b> Mise en séparatif réseaux	190 000 €	Taux max en vigueur
ALBRET	<b>BARBASTE – BRUCH – MONTESQUIEU</b> Modification de zonage assainissement	36 000 €	Taux max en vigueur
GARONNE	<b>MONTPOUILLAN</b> Modification de zonage assainissement	12 000 €	Taux max en vigueur
NORD DU LOT	<b>MONFLANQUIN</b> Mise en séparatif secteur les Cannelles	315 000 €	Taux max en vigueur
TERRITOIRES EAU47	<b>Études Diagnostic réseaux sur 8 communes</b> <i>AIGUILLON – BRUCH – SOS – DAUSSE – ST FRONT SUR LEMANE (Bonaguil) – FOURQUES S/GNE – STE LIVRADE S/LOT – ST BARTHELEMY D'AGENAIS</i>	640 500 €	Taux max en vigueur

Territoire	Opération	Montant estimatif	Taux demandé
<b>OPERATIONS D'EAU POTABLE</b>			
SUD DU LOT	<b>COURS</b> Renouvellement réseau fuyard AEP enjeu CVM	675 000 €	Taux max en vigueur
	Pose de 4 débitmètres sur le Territoire	40 000 €	Taux max en vigueur
SUD DU LOT	<b>PUJOLS – secteur Lacassagne</b> Renouvellement réseau fuyard AEP	575 000 €	Taux max en vigueur
PORTE DES LANDES	<b>CAUBEYRES</b> Renouvellement réseau fuyard AEP enjeu CVM	100 000 €	Taux max en vigueur
	<b>ST LEON DAMAZAN</b> Renouvellement réseau fuyard AEP	480 000 €	Taux max en vigueur
ALBRET	<b>Sécurisation UDI DAMAZAN</b> Interconnexion Bruch – Damazan	490 000 €	Taux max en vigueur
	<b>MEZIN – Poudenas</b> Renouvellement réseau Fuyard	780 000 €	Taux max en vigueur
	<b>NERAC – Captage de Nazareth</b> Mise à jour du diagnostic de vulnérabilité	80 000 €	Taux max en vigueur
LOT AMONT47	<b>PENNE AGENAIS</b> Pose de compteur de sectorisation (phase 1)	125 000 €	Taux max en vigueur

**CONSIDÉRANT** la nécessité de solliciter l'aide des partenaires financiers, notamment à **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest**, pour la réalisation de ces opérations :

**Après en avoir délibéré,  
le Bureau Syndical :**

**à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** la réalisation des opérations de travaux d'Assainissement Collectif et d'Eau Potable sur le territoire syndical inscrites au plan pluriannuel d'investissement (2025-2026), selon les plans de financement ci-dessus ;

**DONNE DÉLÉGATION** à la Présidente pour solliciter, en vue de financer les projets, l'aide financière de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest** ;

**SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant d'obtenir l'accord de la Commission des Interventions de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne**, sans préjuger de la décision de cette Assemblée ;

**PRÉCISE** que les demandes de subventions relatives aux opérations de mise en séparatif seront accompagnées d'une demande d'aide pour réhabilitation des branchements privés et pour l'animation du programme de réhabilitation ;

**DONNE POUVOIR** à la Présidente pour signer la présente décision ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution ;

**DIT**, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu

**AR Prefecture**

047-254702491-20250313-25\_008\_B-DE  
Reçu le 19/03/2025  
Publié le 19/03/2025

compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Julie CASTILLO